

**AVIS DU COMITE INTER-ETATS**

Le Sous-Comité des Affaires Douanières a présenté au Comité Inter-Etats la substance de ses travaux qui ont porté sur l'examen de vingt (20) dossiers d'agrément de professionnels libéraux des douanes, dont dix (10) dossiers d'agrément relatifs à la profession de Commissionnaires en douane, quatre (4) dossiers portant sur les agréments d'Experts en douane et six (6) dossiers relatifs au Corrigendum.

Ces dossiers ont reçu les avis suivants :

**A- S'agissant des agréments à la profession de Commissionnaire en douane**

- . Pour le Cameroun, deux (2) avis favorables ;
- . Pour le Tchad, cinq (5) avis favorables ;
- . Pour le Congo, trois (3) avis favorables ;

**B- S'agissant des agréments à la profession d'Expert en douane**

- . Pour le Cameroun, deux (2) avis favorables ;
- . Pour le Tchad, un (1) avis favorable ;
- . Pour le Congo, un (1) avis favorable

**C- S'agissant des dossiers relatifs au Corrigendum**

- . Pour le Cameroun, trois (3) dossiers d'Experts en douane ayant obtenus des avis favorables pour des erreurs matérielles relatives aux noms et un (1) dossier avis favorable pour une erreur de fond au niveau de l'Article 2 d'une Décision d'agrément d'Expert en Douane ;
- . Pour le Tchad, deux (2) dossiers d'agrément de Commissionnaires en douane ayant obtenus des avis favorables pour un changement de dénomination et pour un erreur matérielle au niveau du numéro de Décision.

***Le Comité Inter-Etats, après avoir suivi la présentation du rapport des travaux du Sous-Comité des Affaires Douanières, transmet avec avis favorable au Conseil des Ministres pour adoption, les projets de Décisions ci-après :***

- ***Douze (12) projets de Décisions portant agrément à la profession de Commissionnaire en douane ;***
- ***Huit (08) projets de Décisions portant agrément à la profession d'Expert en Douane.***

MALABO, le 22 OCT 2018

LE PRESIDENT

**ABOUBAKAR Adam Ibrahim**

